

DEPARTEMENT
NORD
ARRONDISSEMENT
VALENCIENNES
CANTON
VALENCIENNES

Commune de S

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026

NOMBRE

de conseillers en exercice 33
de présents 30
de votants 33

2026/IS/RD/169

OBJET

SUBVENTIONS
ATTRIBUEES AU
BUDGET PRIMITIF 2026 –
THEME : SPORTS

Le Maire,

-Certifie que la convocation du
Conseil avait été faite le 14 avril
2026

-Certifie que cet acte a été soumis
au contrôle de légalité

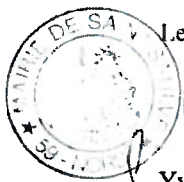
le29 AVR. 2026.....

-Certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché

le29 AVR. 2026.....

-Certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte.

-Informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de la date de
réception en Sous-Préfecture



Le Maire,

Yves DUSART

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Saulve étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves DUSART, Maire.

Étaient présents :

M. BROUILLARD, M. CATTELAN, M. COUPEZ, M. DERBAY,
Mme DERUCHE - - HELLI, M. DUBOIS, M. DUCATILLON,
Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme GABET, M. GILLARD,
Mme GOSSET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI,
M. LAMBERT, M. LAURENT, M. LEBRUN, Mme LESPAGNOL,
Mme LEVEQUE, Mme MARCHETTI, Mme MENNECART, Mme MOREL,
Mme PERRIN, M. RICHEZ, M. RUOL, M. SANNO, Mme VAN
RYCKEGHEM, Mme VERHAEGHE.

Étaient excusés avec pouvoir :

M. COLLART qui a donné pouvoir à M. LAURENT,
Mme PINTE qui a donné pouvoir à Mme PERRIN,
Mme SKIMANI qui a donné pouvoir à Mme GOSSET.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de respecter les dispositions législatives applicables régissant les relations entre les communes et les associations, quant à l'octroi de subventions et en application de l'article L2131.11 du Code général des collectivités territoriales, concernant le contrôle de légalité des relations entre les communes et les associations, il s'avère nécessaire de procéder à plusieurs votes afin d'éviter toute illégalité de procédure.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal, sauf ceux ayant un intérêt personnel à l'affaire, c'est-à-dire un intérêt distinct de celui de la généralité des habitants ou ceux dont la participation a une influence effective sur le résultat du vote, de bien vouloir se prononcer sur les subventions suivantes :

.../

/...

Aiki Goshindo	1 702,23 €
Basket Club	8 632,80 €
Canne	615,00 €
Concorde Club Triathlon	2 641,96 €
CPASS Club Plongée	270,90 €
Judo	3 861,48 €
Ju Jitsu Club	753,83 €
K Danse	1 738,92 €
Kimé Karaté Club	1 375,96 €
Marche Nordique	370,47 €
Marsouins	3 510,59 €
Olympic	681,27 €
Pétanque	710,36 €
S' Point Boys	1 495,11 €
Saint-Saulve Football	8 483,26 €
Société Colombophile Le Martinet	504,35 €
Tennis (dont part électricité : 2 810,32€)	4 524,66 €
Vélo Club	1 071,30 €
Versus	1 377,55 €
Volley Club	2 288,32 €
TOTAL	46 610,32 €

Madame MOREL, Messieurs BROUILLARD, CATTELAN, DUBOIS et LEBRUN, intéressés par la question, ont quitté la salle et n'ont donc participé ni au débat, ni au vote.

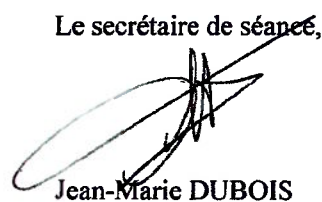
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 6 voix contre (M. DERBAY, Mme DUREUIL, M. DUTOUQUET, Mme HOCHART, M. KOLANO, Mme LABED AOUADI), s'est prononcé en faveur de l'octroi des subventions ci-dessus.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

 Yves DUSART

Le secrétaire de séance,

 Jean-Marie DUBOIS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Saint-Saulve
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	26DEL12_0000065
Objet :	Subventions attribuées au Budget primitif 2026 - Thème : sports
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215905449-20260427-26DEL12_0000065-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905449-20260427-26DEL12_0000065-DE-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Délibération) Nom original : D6529042026.pdf Nom métier : 99_DE-059-215905449-20260427-26DEL12_0000065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	135.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	29 avril 2026 à 15h08min12s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	29 avril 2026 à 15h08min18s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Rine
En attente de transmission	29 avril 2026 à 15h09min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 avril 2026 à 15h09min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 avril 2026 à 15h09min14s	Reçu par le MI le 2026-04-29